

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 31 août 2021
18h30 à la salle des fêtes de Bletterans

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Christine Petitjean, Maxime Mathis, Richard Brusa, Tantely Brun.

Excusés : Chantal Perreaut, Delphine Vuillermoz, Caroline Médigue, Nicolas Jacquier.

Le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Plan de vente « Maison pour tous » - résidence Les Aulnes et La Tour,
- Information : rapport du diagnostic archéologique – place du Colombier,
- Création d'un CCAS (commune de plus de 1500 hab),
- Vente terrain Rebouillat - rue de la Verne.

1. Validation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales.

Annulation Mi-septembre 2021 : le bureau municipal lors de sa séance du 28 juillet dernier a décidé d'annuler l'intégralité des festivités de la fête de la mi-septembre 2021.

Le nouveau pass sanitaire et le contrôle imposé sur certaines activités rend difficile le déroulement de la fête de la mi-septembre : nous n'avons pas les moyens de vérifier et contrôler à l'échelle de la commune. Le fait que les forains n'aient pas souhaité venir sur le parking de la Foule compte tenu des indemnisations COVID est aussi un frein à la venue du public.

Le mardi 14 septembre se tiendra un marché classique.

Commission « Economie commerce » du 13 juillet 2021 : le sujet portait sur la préparation du forum des opportunités du 20 novembre 2021. La commission a dressé le listing des locaux vacants et terrains nus, et réalisé la répartition des tâches par locaux. Chacun prendra rendez-vous avec les occupants/propriétaires pour recueillir les renseignements.

Commission « action sociale et enfance et jeunesse » du 25 août 2021 : de nombreux sujets ont été abordés lors de cette réunion :

- suivi des dossiers de demande de remplacement de baignoire en douche – rue de la Verne : les 3 dossiers urgents sont traités en priorité, des subventions seront sollicitées pour les dossiers restants (possible DETR+ DST)
- bilan des inondations : nécessité de mettre en place une procédure, et d'anticiper cette situation,
- plan canicule : nécessité de remettre à jour le plan communal de sauvegarde,
- repas du Bel Age : la commission action sociale a proposé l'annulation du repas, et la mise en place de la distribution de paniers garnis. Il est suggéré d'interroger une vingtaine de personnes concernées pour connaître leur avis suite à la remontée de Tantely BRUN, qui désapprouve l'annulation du repas. Les anciens ont peut-être envie de se retrouver autour d'un bon repas,
- aide au permis de conduire : Tantely a rencontré la nouvelle auto-école pour les renseignements sur le coût et les aides possibles,
- travaux réalisés à l'école maternelle et primaire : travaux à la bibliothèque de l'école maternelle, et achat de porte vélo pour l'école primaire.
- projet de préau à l'école maternelle : Mme Cartallier va transmettre des devis.
- projet terrain multi sports : avancement du dossier, en attente du chiffrage et des subventions possibles.
- projet parc du Lavoir : lieu de rencontre convivial et multigénérationnel. Ce projet pourrait se réaliser en plusieurs phases : en attente du chiffrage et des subventions possibles.

Christine a regretté l'absence de nombreux membres de la commission lors de la séance du 25 août dernier.

Commission animation du 26 août 2021 : une commission animation a été décidée en dernière minute pour l'organisation du concert du 4 septembre. La Marelle sera présente pour tenir une buvette, et snacking

Il est important d'associer les associations de Bletterans lors de nos manifestations, il faut davantage de partenariat.

En raison des contraintes sanitaires, il est proposé de fixer au 14 mai 2022 l'inauguration de place de la Mairie, de la grande rue et de l'espace de mémoire. Cette inauguration devra être festive avec des animations, feux d'artifices, concerts, jeux de lumières,.

Réunion « Blett'gourmands » lundi 30 août 2021 : sur le même principe que les Blett' cadeaux, mise en place de Blett' gourmands pour soutenir les restaurateurs qui ont souffert de la crise sanitaire. Chacun achète des bons de 15€ auquel la commune ajoute 5€, le restaurateur offre l'apéritif.

Cette opération se déroulera du 11 au 17 octobre 2021 à l'occasion de la semaine gourmande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, valide une participation de la commune à hauteur de 1 000 €.

Point travaux : les travaux ont commencé sur le Square Simonin. L'entreprise FAMY en charge du terrassement a pratiquement terminé.

Un échéancier pour connaître l'avancement des travaux sera proposé le 1^{er} septembre.

3- Compte rendu des commissions intercommunales.

* La signature du CRTE a eu lieu, il est prévu une remise à jour tous les ans. Les projets non-inscrits risquent de ne pas pouvoir bénéficier de subvention type DETR.

*Etude « plan de paysage » : un bilan des premières actions lors du dernier conseil communautaire : mise en place d'ateliers participatifs, exposition itinérante, voyages collectifs, ...

Prévoir l'envoi du programme complet à l'ensemble du conseil municipal.

*Dépôt de la demande de labellisation EPAGE le 27 août dernier pour les 12 Communautés de communes.

4 – Point sur les inondations des 15 et 16 juillet 2021.

Le Maire tient à remercier les élus présents, et sur tous les fronts lors des inondations des 15 et 16 juillet 2021. C'est grâce à la mobilisation générale que la commune a pu faire face.

Le Maire a rencontré de nombreux sinistrés en allant directement à leur rencontre, notamment les habitants des immeubles Maison pour tous et autres.

La commune a réceptionné l'Arrêté Préfectoral portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Bletterans.

Les sinistrés ont 10 jours à compter du 25 août 2021 pour faire leur démarche auprès de leur assurance.

Il est important de tirer des leçons de cet événement. Le Maire avise le conseil qu'une boîte à clés rassemblant les principales clés « d'urgence » est installée dans son bureau avec un classeur des procédures (dans le cas d'inondation, hélicoptage pour l'ouverture des portails vers le stade,...). Il sollicite le conseil pour faire quelques investissements (panneaux, mégaphone, waders... ..) pour disposer de matériels adaptés en cas de besoin.

5 – Consultation de bureaux d'études pour le projet les Toupes.

La remise des offres pour la mission « étude préalable à la création d'un éco-quartier dans le secteur des Toupes et modification de l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU pour le secteur 1AU des Toupes à Bletterans » était fixée au vendredi 27/08 à 11h00.

2 bureaux ont répondu favorablement à l'offre : l'Atelier du triangle et Urbicand.

Les offres sont en cours d'étude avec le Pays Lédonien, des auditions avec les 2 candidats seront programmés ultérieurement.

L'analyse des offres sera présentée lors du prochain conseil municipal du 29 septembre prochain.

6 – Consultation de maîtres d'œuvre pour le projet de réhabilitation du commerce 69 rue Louis XIV le Grand.

La remise des offres pour la mission de « maîtrise d'œuvre complète et d'ordonnancement, pilotage, coordination dans le cadre de la réhabilitation d'un commerce au 69 rue Louis XIV le Grand, à Bletterans était fixée au vendredi 27/08 à 11h00.

2 maîtres d'œuvre ont répondu favorablement à l'offre : Atelier Georges LADROY Architecte et Habitat Concept.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de Monsieur le Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre à Georges Ladoy architecte pour l'opération visée ci-dessus.

Le conseil prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés à un taux de rémunération de 11.9% portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 45 000 € HT.

Le Maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Il est précisé que Violette ODILE, intéressée par la location du commerce pour l'ouverture d'une épicerie sera consultée et associée tout au long de l'opération.

7 – Feuille de route de l'Agenda Rural – accompagnement des territoires ruraux.

Monsieur le Préfet du département a communiqué il y a quelques semaines à Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et à Monsieur le Secrétaire d'État chargé de la ruralité, sa « feuille de route » départementale en ce qui concerne l'accompagnement des territoires ruraux dans leurs missions de service public et leur projet de développement local.

La CCBHS se fait le relais de cet agenda rural, décliné en sept axes prioritaires car plusieurs dispositifs sont susceptibles d'intéresser pour des projets communaux. Cette feuille de route devrait faire l'objet d'une déclinaison en fiches actions qui seront transmises quand elles seront disponibles.

Au niveau de la communauté de communes, en partenariat avec les communes ou les associations du territoire, plusieurs actions sont lancées et peuvent se rattacher à cet agenda rural :

- * Embauche d'un conseiller numérique par le Fab Lab de Commenailles pour une aide de la population sur la partie « numérique » devenue incontournable pour tous les habitants,
- * Réflexion pour l'embauche d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA) qui pourrait participer aux côtés des vice-présidents, des chargés de mission et de la direction générale, au suivi des projets du territoire (CRTE par exemple), aux appels à projet (plan alimentaire territorial, plan de paysage, espace France services,...) ou encore aux dossiers plus courants (suivi des partenaires, associations, projets d'animations au niveau de la CCBHS, accompagnement sur les études et diagnostic de territoire),
- * Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial - PAT
- * Mise en œuvre d'un Espace France Services
- * Lancement avec le Pays lédonien du CRTE ceci sur le tapis en prochaine réunion

8 – Gestion du logiciel cimetière – offre de SEDI.

Monsieur le Maire explique que la gestion du cimetière serait grandement facilitée si la commune s'équipait d'un nouveau logiciel spécifique et utilisé par de nombreuses communes du secteur tel que Sellières, Villevieux,...).

Plusieurs propositions ont été étudiées mais la plus appropriée est celle du Prestataire ADIC INFORMATIQUE – 30 700 UZES. Cet investissement permettrait une meilleure gestion et lisibilité du cimetière.

Le devis comprend :

- Fourniture du logiciel, photos et saisie des inhumés, scannérisation et saisie des titres de concession, levé topographique, réunion et formation sur site pour un montant HT de 11 558.74 € soit 13 870.49 € TTC,
- Numérisation et saisie des documents complémentaires pour un coût de 918.75 € HT soit 1 102.50 € TTC,
- Contrat annuel d'assistance téléphonique pour un montant de 340.00 € HT soit 408.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide de retenir la proposition du prestataire ADIC INFORMATIQUE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et les documents nécessaires à cette opération.

Le coût total de l'offre s'élève à 12 477.49 €, auquel il faut ajouter le contrat de maintenance à 340 € HT par année.

9 – Adhésion AJENA.

Monsieur le Maire propose comme chaque année de renouveler l'adhésion à l'AJENA pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide le renouvellement de l'adhésion de la commune de Bletterans à l'AJENA pour un montant de 80 € au titre de l'année 2021.

10 – Droit des terrasses – tarification et réduction liée à la crise sanitaire.

Suite à l'opération de revitalisation du bourg centre, il est nécessaire d'actualiser la délibération n° D 2012-20 du 30 mars 2012.

En effet, la mise en place de modules de terrasse par la collectivité rue Louis XIV le Grand implique le recalcul des surfaces mises à la disposition des commerçants demandeurs. De plus, les emplacements des stops trottoirs et affiches actuellement déconseillés rue Louis XIV le Grand seront déterminés par la commission spécifique pour faciliter la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, ces mêmes éléments restent autorisés dans les autres espaces communaux tels avenue Jean de Chalon-Arlay et Faubourg d'Aval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide de maintenir l'intégralité des tarifs fixés par la délibération n° D 2012-20 du 30 mars 2012 applicable au 1er avril 2012, mais sur la base des surfaces actualisées des nouveaux éléments précités.

L'ASVP va rencontrer tous les commerçants pour faire valider les facturations avant édition : cette année en raison de la crise sanitaire, la commune appliquera un demi-tarif.

La commune a sollicité l'UCIA pour la transmission d'un courrier à tous les commerçants leur demandant de laisser libre les trottoirs, et de n'utiliser que leur terrasse.

11 - Plan de vente « Maison pour tous » - résidence Les Aulnes et La Tour.

Le conseil d'administration de la SCIC HLM La Maison pour tous, a validé un plan de vente qui vaut autorisation de vente pour les logements des résidences Les Aulnes et La Tour. La Maison pour Tous sollicite l'avis de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour la vente des logements de la résidence les Aulnes et la Tour.

Le maire précise qu'elle n'accepte plus d'être cautionnaire des logements de La Maison pour tous, car ceci charge le niveau de dette de la commune.

12 - Information : rapport du diagnostic archéologique – place du Colombier

La commune a reçu le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 29 décembre 2020 et réalisée par l'INRAP. Au vu des résultats de cette opération et de notre projet d'aménagement, le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure.

Le terrain est libéré de toutes contraintes au titre de l'archéologie préventive.

Néanmoins, des vestiges mobiliers ont été découverts sur les parcelles communales – place du Colombier, et la collectivité dispose d'un an à réception du rapport pour faire valoir ses droits de propriété sur les objets mobiliers inventoriés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents renonce à la propriété des objets inventoriés, ceux-ci seront transférés à titre gratuit à l'Etat à charge pour lui d'en assurer la conservation et sa mise en valeur.

13 - Création d'un CCAS (commune de plus de 1500 hab)

Selon l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de plus de 1500 habitants est obligatoire.

Or, suite au dernier recensement, la commune de Bletterans vient de dépasser ce seuil ce qui implique la création d'un CCAS.

Le conseil d'administration de cette instance sera constitué, à parité (article R 123.7 et suivants du CASF) de quatre membres élus par et au sein du conseil municipal, et de quatre membres nommés par le maire appartenant au monde associatif et professionnel sociaux ; cette parité est destinée à favoriser les coopérations négociées et adaptées entre les élus et le monde associatif ainsi que les professionnels sociaux qui le composent.

Bien que cet organisme soit présidé de droit par le maire, un(e) vice-président(e) élu par le conseil d'administration du CCAS pourra le suppléer sans délégation spécifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide la création d'un Centre Communal d'Action Sociale composé de huit membres, à parité, entre 4 représentants du conseil municipal et 4 membres nommés par le maire appartenant au milieu associatif ou social professionnel intéressé.

Le maire est chargé de la mise en place du CCAS local.

14 – Vente terrain Rebouillat– rue de la Verne

Monsieur le Maire indique que suite à la reprise des serres Bouveret par M. Rebouillat, il est nécessaire de revoir les tarifs de vente du terrain à M. Rebouillat.

En effet la parcelle cadastrée ZE 215 est, pour une partie, en contrebas et nécessite pour mettre en place une zone de production horticole, de stockage et de pousse sous tunnel, des travaux de terrassements conséquents afin d'aménager la zone, pour l'acheteur.

Monsieur le Maire propose alors après négociation avec l'acquéreur de vendre une partie de la parcelle identifiée d'une surface de 1600 m² à 5 €/m² ce qui permettrait à M. Rebouillat d'asseoir son activité.

En effet, cette partie de terrain est difficilement cessible compte tenu de sa déclivité.

Le Maire rappelle que le reste de la division parcellaire, identifiée ZE 215 Ph d'une surface de 4799 m² (6399 m² – 1600 m²) sera bien vendue à M. Rebouillat à hauteur de 10 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, valide le prix négocié à 5 €/m² pour une surface de 1600 m², et autorise le maire à engager les démarches auprès du notaire et signer tous documents nécessaires afin de proposer et finaliser la vente de terrain.

Le maire précise que pour le reste de la parcelle identifiée ZE 215 Ph d'une surface de 4799 m² (6399 m² – 1600 m²) le tarif de 10 € le m² est bien maintenu.

Pour information : lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué l'achat de terrain à M. RAVASSARD Les Toupes, et à l'Etang d'Andreville. M. RAVASSARD a accepté les 2 ventes à 10€ le m².

15- Questions diverses.

- Passage du Jury Départemental des villes et villages fleuris le 6 août 2021,
- Le Destock en folie – en zone vers l'ancien Lidl : le local va pouvoir ouvrir avec un avis favorable de la commission,
- Projet d'extension de la déchèterie : en zone verte le projet d'extension est interdit,
- Diagnostic pour la vidéo protection : présentation le 23 septembre par le référent sureté,
- Aron CAPELLI, agents des services techniques a demandé afin de créer sa propre entreprise, de passer à 50% au 1^{er} octobre 2021. Sa demande a été acceptée avec l'établissement d'un emploi du temps particulier semaine paire/semaine impaire,
- La commune a reçu plusieurs CV de candidat, les entretiens auront lieu prochainement,
- Prévision d'une commission des bois en septembre 2021 : réfléchir au lieu de l'affouage de cette année et nécessité de faire un point sur des coupes de peupliers au Moulin du Loup,
- Problème de circulation trop rapide rue des Docteur Desbiez : il faut réfléchir à régler cette question. Le maire a rencontré le nouveau Colonel de Lons le Saunier. Il lui a demandé de faire quelques visites aux entrées de Bletterans,
- Jérôme LAMONICA a été sollicité concernant la réfection de la RD 470 – Faubourg d'Aval : le programme est bouclé pour 2021, mais revoir pour 2022.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 29 septembre 2021 à 19h00, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,